

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2024

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le lundi 16 septembre à 20h30 sous la présidence de Claude MONCOMBLE, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2024 ;</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Claude MONCOMBLE.</p> <p>Présents : MM - William AUBERT - Elyette BOYREL - Frédéric CHAZOT - Anne-Claire DUTREIX - Guillaume JOUVE - Serge JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS- Claude MONCOMBLE - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Nadège RIEUSSET - Chantal TRAN -</p> <p>Excusés : MM - Michel BOYER - Jérôme GUEY.</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Mme Nadège RIEUSSET a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	---

Ordre du jour :

- 1) Régularisation chemin de Martinet : cession parcellaire gratuite de M. FARGIER au profit de la commune ;
 - 2) Régularisation chemin de Martinet : échange parcellaire entre Mme AIME et la commune ;
 - 3) Participation aux charges de fonctionnement de l'école ;
 - 4) Aménagement de trois logements communaux : choix du coordonnateur SPS et de la mission de contrôle technique ;
 - 5) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial ;
 - 6) Création d'un poste d'adjoint technique territorial ;
 - 7) Questions diverses ;
- Régularisation chemin de Martinet : cession parcellaire gratuite de M. FARGIER au profit de la commune;

Madame le maire rappelle à l'assemblée délibérante la nécessité de régulariser le chemin communal de Martinet de façon à mettre en conformité le cadastre avec le chemin existant. Un document d'arpentage avait été établi par un géomètre en 1993. Il s'agit à ce jour de formaliser ces cessions parcellaires par acte notarié. La régularisation implique des cessions parcellaires à titre gratuit entre Monsieur FARGIER Alain et la commune de LUSSAS. Le conseil municipal approuve les cessions parcellaires telles que présentées par madame le Maire.

- Régularisation chemin de Martinet : échange parcellaire entre Mme AIME et la commune;

Madame le maire rappelle à l'assemblée délibérante la nécessité de régulariser le chemin communal de Martinet de façon à mettre en conformité le cadastre avec le chemin existant. Un document d'arpentage avait été établi par un géomètre en 1993. Il s'agit à ce jour de formaliser ces cessions parcellaires par acte notarié. La régularisation implique un échange parcellaires à titre gratuit entre Madame AIMÉ Chantal et la commune de LUSSAS. Le conseil municipal approuve les cessions parcellaires telles que présentées par madame le Maire.

➤ Participation aux charges de fonctionnement de l'école :

Considérant l'article L.212-8 du Code de l'éducation, qui stipule que lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Le conseil municipal décide de fixer la participation aux charges de l'école de LUSSAS à 939€ par enfant pour l'année scolaire 2023/2024.

➤ Aménagement de trois logements communaux : choix du coordonnateur SPS et de la mission de contrôle technique;

L'assemblée délibérante approuve le choix du bureau de contrôle Qualiconsult pour la mission de coordination de sécurité et protection de la santé niveau 2 pour un montant forfaitaire de 3 520.00€ H.T et pour la mission de contrôle technique pour un montant de 3 500.00 H.T.

➤ Création d'un poste d'adjoint technique territorial et d'adjoint administratif territorial ;

Le conseil municipal approuve la création du poste d'adjoint administratif territorial et technique territorial en vue de répondre aux besoins de l'agence postale communale et de l'école à compter du 1^{er} octobre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.